

Equipier de Première Intervention (E.P.I)

Accès à la formation - Prérequis

L'ensemble du personnel.
 Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Cadre réglementaire

Article R 4227-28 et R 4227-39 du code du travail.
 Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Objectif de la formation

Conformément aux obligations légales du chef d'établissement, avoir un effectif suffisant de membres du personnel prêts à intervenir efficacement en cas de départ d'incendie.

Contenu de la formation

Théorique :

Le feu, le triangle de feu
 Les causes d'incendie et le développement d'un incendie
 Les modes de propagation et la combustion
 Les classes de feu
 Les feux d'origine électrique
 La prévention des risques incendie.

Les procédés et techniques d'extinction
 Les agents extincteurs
 L'attaque du feu
 Les différents extincteurs – Appareils mobiles
 Les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armés)

Le rôle des EPI

Les moyens de secours
 Le balisage et l'éclairage sécurité
 Le Système de Sécurité Incendie (Notion)
 L'alarme et l'alerte
 Les consignes
 Les numéros d'urgences
 Organisation préventive des secours dans l'entreprise
 L'évacuation, de l'alarme générale au point de rassemblement extérieur
 Contraintes et impératifs
 Le temps d'évacuation
 Les moyens humains, techniques et organisationnels.

Pratique :

- Maniement des différents types d'extincteurs eau pulvérisée et CO2 (Extinction avec bac écologique à gaz)
- Mise en œuvre des robinets d'incendie armés (si utilisés dans l'établissement)
- Etude préalable à l'évacuation

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques :

Par le formateur.

Méthodes pédagogiques :

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.

Validation des acquis

Attestation de fin de formation.
 Cette qualification est soumise à un recyclage annuel.

Effectif prévu : De 6 à 12

Durée de la formation :

7 heures – Une journée

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.
 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique :

Stephan ERATOSTÈNE

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT- Marion SCOMPIGLI

Tarif sur demande.

Lieu de formation

Espace Nikaïa
 11, Avenue du Docteur Victor Robini
 06200 NICE
 Tél. : 04 97 18 11 33

www.inseit.com

inseit.formation@wanadoo.fr

FILIERE PREVENTION SECURITE

Organisme certifié Qualiopi n° 00099